



67390 MACKENHEIM

**PROCÈS-VERBAL**  
des délibérations du Conseil Municipal

**SEANCE du 21 septembre 2017**

Tél 03 88 58 26 26

Internet : mairie.mackenheim@evc.net

**Conseillers en fonction** : 15 - Présents : 10

**Sous la Présidence de** Monsieur Jean-Claude SPIELMANN, Maire.

**Conseillers présents** : MM Christophe LUDAESCHER, Lucio GHIDINA, Mmes Antoinette FERNANDEZ, Florence MACHI BAGY, MM Matthieu WEIBEL, Jérémy ZIMMERMANN, Martin SCHWOERER, Gérald LEININGER, Yannick KOCH.

**Conseillers absents excusés** : Mmes Pamela JEHL, Séverine CANTERO, Martine THIEBO, Agnès PETROWSKI, M Frédéric STOCKBAUER

**I. REVISION DU POS/PLU – APPROBATION DE CONVENTION AVEC L ATIP**

La commune de Mackenheim a adhéré à l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique (ATIP) par délibération du 30 juin 2015.

En application de l'article 2 des statuts, l'ATIP peut exercer les missions suivantes :

1. Le conseil en matière d'aménagement et d'urbanisme,
2. L'instruction administrative des demandes, déclarations et autorisations d'urbanisme,
3. L'accompagnement technique en aménagement et urbanisme,
4. La gestion des traitements des personnels et des indemnités des élus ainsi que les cotisations auprès des organismes sociaux,
5. La tenue des diverses listes électorales,
6. L'assistance à l'élaboration de projets de territoire,
7. Le conseil juridique complémentaire à ces missions.

Par délibération du 30 novembre 2015, le comité syndical de l'ATIP a adopté les modalités d'intervention de l'ATIP relatives à ces missions ainsi que les contributions correspondantes.

Les missions d'accompagnement portent sur l'assistance à la réalisation de documents d'urbanisme et de projets d'aménagement. Cette assistance spécialisée consiste principalement :

- au niveau technique, à piloter ou réaliser les études qui doivent être menées, à élaborer le programme et l'enveloppe financière d'une opération, à en suivre la réalisation,
- au niveau administratif, à préparer des consultations, rédiger et gérer des procédures, suivre l'exécution des prestations, articuler les collaborations des différents acteurs.

L'exécution de ces missions s'effectuera dans le cadre du programme annuel d'activités de l'ATIP.

Chaque mission donne lieu à l'établissement d'une convention spécifique qui est établie en fonction de la nature de la mission et des attentes du membre la sollicitant et à une contribution correspondant aux frais occasionnés par la mise à disposition des services de l'ATIP mobilisés pour la mission. Pour l'année 2017 cette contribution a été fixée à 300 € par demi-journée d'intervention. Elle s'applique également à l'élaboration des projets de territoire et au conseil juridique afférant à ces missions.

Il est proposé de confier à l'ATIP la mission d'accompagnement technique en urbanisme suivante : **Poursuite de la révision du POS en vue de sa transformation en PLU**. Cette mission correspond à **19,5** demi-journées d'intervention dont

- **13,5** demi-journées dans le module de base,
- **6** demi-journées prévues dans des modules spécifiques.

Ces modules spécifiques ne seront réalisés qu'à la demande de la commune qui les activera si elle les juge nécessaires à la bonne exécution de son projet.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL :**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5721-1 et suivants ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 29 juin 2015 portant création du Syndicat mixte à la carte « Agence Territoriale d'Ingénierie Publique » et l'arrêté modificatif du 2 juillet 2015
- Vu la délibération du 30 novembre 2015 du comité syndical de l'ATIP adoptant les modalités d'intervention de l'ATIP relatives aux missions qui lui sont dévolues et aux contributions correspondantes.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire :

#### **APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Approuve** la convention correspondant à la mission d'accompagnement technique en urbanisme jointe en annexe de la présente délibération :

#### **LA POURSUITE DE LA REVISION DU POS**

correspondant à **19,5** demi-journées d'intervention

**Prend acte** du montant de la contribution 2017 relative à cette mission de 300 € par demi-journée d'intervention fixé par le comité syndical de l'ATIP.

#### **Dit que :**

- La présente délibération fera l'objet d'un affichage à la mairie durant deux mois ;
- La présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet ;
- Elle sera en outre publiée au recueil des actes administratifs de la commune.

APPROUVE A L UNANIMITE

---

Le calendrier prévisionnel établi par l'ATIP est communiqué aux élus :

- la réunion de collaboration avec les services de la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim ayant eu lieu 12 septembre dernier ;
- L'arrêt du PLU est prévu en novembre 2017, l'enquête publique d'un mois au printemps prochain pour aboutir à l'approbation en début d'été 2018.

## **II. REALISATION D UN DOCUMENT UNIQUE**

La Commune de Mackenheim s'engage dans une démarche d'amélioration continue dont l'étape initiale est la réalisation du Document Unique. Pour ce projet, il est prévu d'associer très largement les personnels, les partenaires sociaux de la Commune de Mackenheim.

Le pilotage de ces travaux requiert du temps et des compétences mobilisées pour majeure partie au sein de l'ensemble des services la commune et pour partie avec le recours de la société SOCOTEC pour l'identification et l'évaluation des risques professionnels et du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin pour le contrôle et l'analyse des documents mis en place.

Le Centre de Gestion du Bas-Rhin a mobilisé dans ce partenariat le Fonds National de Prévention afin de permettre aux collectivités engagées dans la démarche d'obtenir une subvention pour la réalisation du Document Unique. Le Fonds National de Prévention de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL), a pour vocation d'encourager et accompagner le développement d'actions de prévention en milieu du travail.

Des conditions importantes sont fixées au financement :

- Présenter un projet associant largement le personnel et privilégiant le dialogue social ;
- Décliner et mettre en œuvre les plans d'actions issus de l'évaluation des risques professionnels ;
- Veiller au transfert des compétences du prestataire vers les services en interne, pour devenir autonome.

L'aide apportée par le FNP prend la forme d'une valorisation financière du temps consacré au projet par les personnels spécifiquement mobilisés sur le sujet.

Le projet d'évaluation des risques professionnels de la Commune de Mackenheim mobilisera sur 4 jours environ 5 agents et représentants de l'autorité territoriale.

Un dossier, va donc être préparé en vue de solliciter une demande de subvention auprès du FNP de la CNRACL.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- de s'engager dans une démarche globale de prévention des risques professionnels basée sur la réalisation du document unique,
- de s'engager à mettre des moyens humains et financiers afin de mener à bien les actions de prévention,
- de bien vouloir autoriser la présentation au FNP d'un dossier de subvention pour le projet d'évaluation des risques professionnels ;
- d'autoriser la Commune de Mackenheim à percevoir une subvention pour le projet

---

APPROUVE PAR LES MEMBRES PRESENTS

### **III. CREATION D UNE VOIE DOUCE**

Monsieur le Maire expose que le projet de création d'une voie de circulation douce en bordure de l'Ischert qui traverse la partie « Sud » du village a fait l'objet d'un dépôt de dossier de subvention dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Interêt (AMI) 2017 de la Région Grand Est.

Ce projet devant s'articuler avec le programme global de restauration de l'Ischert mené par le SDEA (Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle), il résulte du contact pris avec ce syndicat que les travaux initialement prévus par la commune comprenant la restauration des banquettes, ne doivent pas impacter la Mulette épaisse, espèce protégée dont la présence a été établie à l'issue d'une étude menée cet été sur l'ensemble du linéaire de l'Ischert. De fait, aucune opération ne devra être réalisée dans le lit mineur.

Face à cette situation, le projet de la Commune a été révisé avec un bureau d'études en prenant en compte la nécessité de procéder à la pose de barrières bois conformes aux normes de sécurité en vigueur surplombant le cours d'eau, sur tout le linéaire du cheminement. Ces barrières sont devenues un élément obligatoire de l'opération du fait que sans restauration des banquettes, la hauteur de chute est supérieure à 1 mètre.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du projet modifié et sa mise en oeuvre

- APPROUVE le projet de création d'une voie douce en bordure de l'Ischert complétée par des pontons, la remise en place des bancs-lavoirs et la pose de panneaux d'interprétation, estimé à 140 280 € HT,
- MAINTIENT ses demandes d'aides au financement :
  - Aide cofinancée par la Région Grand Est / Agence de l'Eau au titre des « Aménagements hydrauliques multifonctions »
  - Fonds de Soutien à l'investissement Public local au titre du développement d'infrastructure en faveur de la mobilité :
- VOTE le plan de financement modifié comme suit :
  - Région 56 112 € (40 %)
  - FSIPL 56 112 € (40 %)
  - Autofinancement : 28 056 € (20 %)
- CONFIE au Maire la conduite de ces travaux à l'issue des consultations des entreprises.

APPROUVE PAR LES MEMBRES PRESENTS

### **IV. DENOMINATION D'UNE RUE**

Dans le cadre de l'urbanisation du secteur Hinten den Gaerten, il convient de procéder à la dénomination de la voie nouvelle desservant les terrains de constructions créés dans le prolongement du jardin de l'ancien presbytère.

Le Conseil Municipal, considérant l'histoire du site et la proximité de l'ancien presbytère,

retient la dénomination « Rue Paul Andlauer » en hommage au Curé de la Paroisse de 1968 à 1994

APPROUVE PAR LES MEMBRES PRESENTS.

## V. CREATION D'UN EMPLOI D ADJOINT DU PATRIMOINE PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, la création d'un emploi de Adjoint du Patrimoine principal de 2<sup>ème</sup> classe, à temps complet, en qualité de contractuel.

Les attributions consisteront au classement des archives municipales.

La rémunération se fera sur la base de l'indice brut 479, indice majoré 416 du grade défini.

Le contrat d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'article 3, 1<sup>o</sup> de la loi du 26 janvier 1984 modifié pour faire face à un :

Accroissement temporaire d'activité : (période de 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois).

APPROUVE PAR LES MEMBRES PRESENTS.

## VI. AMENAGEMENT D UNE CLAIRIERE SOUS LES LIGNES HAUTE TENSION – VALIDATION D'UNE PARTICIPATION FINANCIERE

Le Maire informe le Conseil que l'Association de Chasse de Mackenheim, locataire du lot de chasse N°3, a souhaité participer financièrement à l'aménagement d'une clairière sous les lignes haute tension, aménagement contribuant à la valorisation du lot de chasse.

Le Conseil Municipal, après délibération, valide la participation financière de 2 000 € de l'Association de Chasse de Mackenheim à cet aménagement.

APPROUVE PAR LES MEMBRES PRESENTS.

## VII. DIVERS ET INFORMATIONS

1. **Lecture publique : mise en réseau de la bibliothèque municipale** : Il est porté à la connaissance des élus la réponse du 9 août 2017 du Président de la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim à la demande d'étude relative à l'association de la bibliothèque de Mackenheim au réseau des Médiathèques du Ried formulée par la commune de Mackenheim.

La réponse fait état d' « une première réflexion interne » tenant compte des « contraintes financières de plus en plus fortes » et d'une association de la commune de Mackenheim à « cette démarche selon les orientations retenues ». Le Conseil Municipal souhaitant que cette réflexion soit engagée dès que possible, demande, en l'absence de concertation d'ici la fin du mois de septembre, de relancer la Communauté de Communes sur ce point.

2. **Bilan de la rentrée scolaire** : Les effectifs de l'école sont communiqués :

16 maternelle,  
17 CP-CE1 et  
24 CE 2 CM1 ET CM2

Soit au total 57 élèves (dont 5 inscriptions reçues durant l'été).

Le service Périscolaire fonctionne sur le même principe que les deux années précédentes (déjeuner au restaurant local à midi et prise en charge des enfants vers Marckolsheim à la sortie des cours de l'après-midi). Le service de midi accueille certains jours jusqu'à 25 enfants soit près de 50% de l'effectif et celui du soir voit aussi la fréquentation augmenter.

S'en suit une discussion relative au projet de construction d'une structure périscolaire à Bootzheim. Au regard du fonctionnement actuel du service au niveau de la commune de Mackenheim, le Conseil estime qu'il répond aux besoins et ce dans le cadre d'une organisation rationnelle. Le Maire évoque son intervention lors de la réunion du Conseil communautaire du 1<sup>er</sup> mars 2017 où il estimait que la jauge de 50 places retenue pour ce nouveau périscolaire lui paraissait insuffisante du fait qu'actuellement 25 enfants de Mackenheim fréquentaient déjà la structure provisoire mise en place depuis deux ans à Mackenheim. Lors de cette réunion, il a mis en avant la pertinence d'une réflexion autour d'un mode de construction permettant une meilleure adaptabilité aux effectifs à accueillir dans cette nouvelle structure, celui par exemple d'une location d'éléments modulaires. A l'issue de la discussion, le Conseil souhaite que soit établi par le

gestionnaire et la Communauté de Communes d'ici la fin 2017, un bilan financier circonstancié de ces deux années de fonctionnement du service à Mackenheim

**3. Rapports d'activités 2016 :** Les rapports d'activité du SMICTOM, du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin et du SIVU des Communes Forestières de Sélestat et Environs sont présentés aux élus.

En complément, les deux nouvelles actions proposées par les services du SMICTOM (projet « Anti-gaspi attitude » et formation pour les membres du club Optimo) sont présentées au Conseil.

**4. Activités forestières :**

a. Une recette de 10 300 € est attendue pour la ventesur pied de peupliers.

b. Plan de chasse « daims » : L'intervention des communes dont celle de Mackenheim ainsi que celle des chasseurs ont abouti à la situation suivante :

- L'extention de la zone d'exclusion sera examinée dans le cadre de la révision du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique pour la campagne 2018/2019,
- Prélèvements autorisés (sans pénalités) des daims mâles avec les bracelets D3 et D1 suffisamment attribués.

c. La chute d'un saule dans le cours d'eau du Muehlbach sera signalé aux services du SDEA pour enlèvement par leurs soins dans le cadre de la compétence « Gestion des cours d'eau ».

d. Maison forestière : le remplacement du portail est imminent. Sa fabrication est en cours dans les ateliers Schaechtelin.

**5. AFUA HINTER DEN GAERTEN :**

a. Un bilan des travaux d'aménagement menés par l'AFUA Hinter den Haerten est présenté.

- Pose des réseaux secs effectuée dans la partie Nord du secteur – elle est en cours dans la partie Sud (à l'arrière du jardin du presbytère) ;
- Pose des écoulements Eaux pluviales en cours ;
- Démarrage imminent de la pose des bordures et des pavés ;
- Objectif : Pose de la première couche d'enrobés avant Noël.

b. Propriété communale - Branchement supplémentaire : En prévision de la construction de deux maisons jumelées sur le lot N°3 de l'AFUA Hinter den Gaerten, le Conseil Municipal approuve la réalisation d'un brancement supplémentaire pour le deuxième terrain issu d'une division récente de ce lot 3 et décide de la prise en charge des frais inhérents à ce branchement supplémentaire (eau, assainissement, électricité, gaz, et cable) estimés à 4 923 € HT,

Selon la nature du projet de construction pour ce terrain, ces frais engagés par la commune seront refacturés par elle en sus du prix de vente du terrain et en direct à l'acquéreur.

c. Fiscalité : Le régime fiscal applicable aux ventes de terrains de la commune est en cours d'étude aux services de la DRFIP.

**6. Point sur les travaux de bâtiments et de voirie :**

Pendant les vacances scolaires de la Toussaint seront entrepris

- les travaux de remplacement de l'aire de jeux,
- des portails et clôtures de l'école maternelle
- et l'extension de la salle de classe du 1<sup>er</sup> étage de la mairie-école.

Les travaux d'entretien de voirie sont achevés (pontages des fissures dans 4 rues du village, gravillonnage rue de l'Eglise) – Les travaux de marquage sont programmés.

Sont d'ores et déjà évoqués les travaux à prévoir en 2018 :

- Gravillonnage des rues traitées en 2017,
- Rue des Walbach,
- Chemin du Canal (ponctuellement)
- Rue de la Rivère et partiellement Rue de l'Abreuvoir (à l'issue du programme de remplacement des anciennes conduites d'eau prévu par le SDEA)

**7. Travaux de rénovation énergétique dans le cadre du programme « Economies D'énergie dans les Territoires à énergie positive pour la croissance verte TEPCV »**

Les projets présentés par la commune dans le cadre du programme « Economies d'énergies dans les Territoires à énergie positive pour la croissance verte » (TEPCV) ont été retenus pour :

- o Le remplacement des chaudières individuelles au gaz des 5 logements de l'ancien Presbytère par des chaudières à condensation (15 813 HT)
- o Le remplacement de l'éclairage de la place de la mairie-école (12 947 HT)

et peuvent bénéficier d'une subvention totale de 16 415 €. Leur réalisation peut être entreprise par la commune.

**8. Centrales villageoises :** Les élus intéressés par le projet de « Centrale villageoise » sont invités à participer à la nouvelle réunion organisée à Muttersholtz le 26 septembre à 19 heures à Muttersholtz.

**9. Conférence CCRM :** La conférence organisée par la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim sur le thème des énergies renouvelables aura lieu le 27 septembre 2017 à Boesenbiesen.

**10 . Urbanisme :**

- a. Le Conseil est informé de la délivrance du permis de construire d'un hangar agricole d'élevage caprin avec local laiterie au lieu-dit « Ziegelscheune » sur le territoire de la commune de Mackenheim.
- b. Le Conseil est informé du contact établi avec la commune par un promoteur pour une opération immobilière à l'ouest de la rue de la chapelle. Compte tenu du périmètre du projet, des contacts seront pris avec le propriétaire du fonds non bâti voisin.

**11. Accueil de la famille ALHILAL :** Une réception organisée cette semaine à la MJC a permis de présenter au Sous-Préfet, invité à cet effet, l'ensemble du dispositif mis en place avec l'aide de différents intervenants (commune, associatifs, bénévoles, professionnels, élus... ) présents à cette occasion, pour l'accueil de la famille ALHILAL, famille syrienne installée à Mackenheim depuis septembre 2016.

**12. Dysfonctionnement de la messagerie de la mairie :** Les problèmes de messagerie ont été signalés et identifiés par le service technique de l'opérateur de la commune.

Le Maire  
J-Claude SPIELMANN